

Ex'Infos

Journal d'informations de la ville d'Exincourt

Editorial



Le service à la personne

Le temps, malgré le froid intense, nous a épargné la trop grande neige.

Un service de déneigement a été mis en place avec la participation active de Travaillons Ensemble sur proposition de la municipalité et du CCAS.

Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans, mais aussi si vous êtes seul et en situation de handicap temporaire ; par exemple : si vous sortez de l'hôpital avec une jambe dans le plâtre...ce que je ne souhaite pas. Le CCAS prend à sa charge 50 pour cent du prix de la prestation si vous ne payez pas d'impôts sur le revenu.

Puis comme le dit le dicton, après les mauvais jours, vient le soleil qui nous réchauffe. Nous vous recommandons la plus grande prudence en cas de grosses chaleurs. Il existe en mairie un registre où l'on peut s'inscrire afin de vous apporter une aide rapide et adaptée en cas de besoin.

Par ailleurs pour pouvoir répondre à un besoin de proximité et avec la participation de l'AAPA & SSAD (Aide Aux Personnes Agées) d'Exincourt, le CCAS a souhaité une permanence tous les lundis après midi. Ce bureau est ouvert de 14 h à 16 h et la responsable de secteur présente pourra répondre à toutes les questions concernant directement les besoins d'aide à la personne. L'AAPA & SSAD est subventionné par le CCAS.

La Banque Alimentaire

23 bénévoles se sont relayés le vendredi 25 novembre et samedi 26 novembre 2011 aux portes de Géant Casino pour la collecte annuelle. Ce sont pas moins de 3 558 kg qui ont été collectés au bénéfice de la banque alimentaire régionale pour aider les personnes dans le besoin.

Pendant l'année 2011 nous avons reçu 70 personnes et distribué 7 269 kg d'alimentation.

Ces personnes nous sont adressées par les assistantes sociales d'Exincourt avenue de la Gare.

Tel. : 03 81 37 45 45

Le CCAS a pour vocation d'aider les personnes les plus fragiles financièrement mais aussi dans la détresse personnelle et/ou familiale. Il existe toujours une solution. Nous pouvons en parler ensemble et chercher les meilleurs moyens pour vous aider.

La municipalité, le conseil municipal et le CCAS donnent rendez-vous aux retraités le samedi 20 octobre 2012 pour notre repas annuel. Le thème et les couleurs de la journée sont encore à définir. Mais tout cela restera une belle surprise.

*Dominique Nagel-Nicolas
Adjointe aux affaires sociales et familiales*

www.ville-exincourt.fr

Sommaire

page 1
Editorial

pages 2 à 5
Informations
générales

pages 6 et 7
Des conseils,
des renseignements

page 8
Bloc notes

Informations générales

>> ARRÊTÉS MUNICIPAUX (parking Géant Casino)

- La vitesse est limitée à 30 km/h sur les voies privées du supermarché GEANT CASINO (arrêté N° 2012/3 du 23 janvier 2012).
- Un aménagement matérialisé par des ralentisseurs, type coussin berlinois, est mis en place de manière à limiter la vitesse à 30 km/h (arrêté N° 2012/4 du 24 janvier 2012).
- La voie privée ouverte à la circulation à l'arrière du supermarché GEANT CASINO perd sa priorité sur la voie reliant la rue des Mines à la rue Philippe Goudey (arrêté N° 2012/5 du 25 janvier 2012).
- La rue privée ouverte à la circulation à l'arrière du supermarché GEANT CASINO perd sa priorité sur la voie reliant la rue Louis Contejean à la voie nord de l'établissement (arrêté N° 2012/8 du 6 février 2012).
- L'accès aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes, sauf livraisons, est interdit sur les voies d'accès aux parkings du supermarché GEANT CASINO depuis la rue Philippe Goudey (arrêté N° 2012/6 du 25 janvier 2012).
- La desserte du supermarché GEANT CASINO côté rue des Mines et le parking de l'établissement est interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes (arrêté du 30 juin 1992).
- Sur les parkings privés du centre commercial GEANT CASINO ouverts à la circulation publique, des emplacements de stationnement sont réservés aux personnes handicapées titulaires de cartes de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (arrêté N° 2002/55 du 28 juin 2002).

>> ECLAIRAGE PUBLIC

Suite aux dégâts causés par la grêle sur les candélabres rue Edgar Faure, la municipalité a lancé un appel d'offre afin de les remplacer.

Plusieurs candidats ont répondu. Après analyse et dépouillement des offres, sur des valeurs techniques, financières et esthétiques, le choix s'est porté sur un éclairage à leds.

Au vue des tableaux d'amortissement en matière de durée d'éclairage entraînant un gain financier à long terme, mais aussi d'un nouvel esthétisme, le choix correspond à un engagement de la municipalité en faveur d'une réduction du prix du coût de revient de l'éclairage public mais aussi une mise aux normes écologiques faisant suite au Grenelle de l'Environnement.

Dans le même ordre d'idée, la municipalité va demander un diagnostic de l'éclairage public sur l'espace communal afin d'appréhender au mieux les gains à faire sur la consommation énergétique.

>> TRAVAUX ROUTIERS

Suite à l'appel d'offre effectué en 2011, le programme routier (réfection et entretien) a été lancé et mis au budget.

On y retrouve notamment l'aménagement de voirie rue de la Liberté, l'aménagement de trottoir et réfection d'une partie de chaussée rue du Château, la mise en zone 30 (sécurité) rues du Croissant et des Ecoles mais aussi l'amélioration de la collecte des eaux pluviales comme par exemple sur l'impasse de la Poste.

Tous ces travaux se dérouleront tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire communal.

>> ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Dans le cadre du plan d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la communauté d'agglomération procède à la réfection et l'amélioration des arrêts bus suivant un plan d'intervention établi.

Des travaux ont déjà été effectués sur la RN 437 traversant l'espace communal. Des arrêts Grande Rue et rue d'Egoutte sont également prévus. Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux (salle Augé, Espace Culturel Louis Souvet...) sera poursuivi en 2012.

Informations générales

>> VISITE DU SOUS-PREFET

Le 21 janvier, la municipalité a reçu monsieur le Sous-Préfet pour une réunion de travail au cours de laquelle certains points ont été abordés :

- l'installation de la vidéo protection et la participation financière de l'Etat.

Les raisons qui ont conduit le conseil municipal à équiper la mairie et la crèche.

La situation des actes d'incivilité à Exincourt.

- les dispositions prises pour régler la circulation sur le parking de Géant Casino que ce soit l'interdiction de stationner des poids lourds hors livraison, la circulation des véhicules limitée à 30 km/h et l'installation de panneaux stop.

- l'incidence, pour les Exincourtois, de l'éventuelle rupture du barrage du Châtelot et les dispositions prises.

- la pollution rue Basse.



La réunion s'est terminée par une visite des aménagements du stade municipal : les espaces, les tribunes et les sanitaires et du Centre René Morel (salle de convivialité et salle de sport).

Nous remercions monsieur le Sous-Préfet qui a consacré un peu de son temps à une connaissance plus approfondie de notre commune et des précisions qu'il a apportées au cours de l'échange.

>> RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE DU CHÂTELOT Impact sur Exincourt



Dans le cadre des mesures à prendre face aux risques majeurs, il y a lieu d'intégrer l'éventualité d'une rupture du barrage du Châtelot, situé à 120 km d'Exincourt, que l'onde de submersion atteindrait en 7 h 31 mn.

Alerter la population et **prévoir** l'évacuation sont obligatoires depuis les récentes catastrophes qui ont eu lieu en France. Les Exincourtois concernés seront informés des dispositions prises.

Informations générales

>> CIMETIÈRES

La crémation n'est plus marginale, en constante évolution, elle représente en France entre 25 et 30% des modes de sépulture.

Afin de répondre aux volontés des défunts, à l'attente des familles, la municipalité a fait réaliser un relevé topographique du terrain du cimetière des Chailles

avant de programmer et entamer des travaux d'aménagements de zones dédiées aux columbariums et cavurnes. En parallèle les services techniques de la ville procéderont comme chaque année à l'amélioration, l'entretien des allées et structures des deux cimetières.

>> CIDFF

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Permanences pour le service juridique
Centre médico-social (Travaillons Ensemble)

10 rue des Ecoles

25400 Exincourt

1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois

sur rendez-vous uniquement

Tél. : 03 81 94 43 13

Pour plus de renseignements

CIDFF

4 rue Oehmichen

25200 Montbéliard

Tél. : 03 81 98 24 14

Mail : cidff.montbeliard@cidff-doubs.fr

>> EMPLOI DES JEUNES LYCÉENS ET DES ETUDIANTS

La commune emploie des jeunes pendant les vacances scolaires d'été. Ils doivent impérativement habiter à Exincourt.

Les demandes écrites seront prises en compte jusqu'au 20 avril.

Une seule candidature est acceptée par famille.

Priorité est donnée aux jeunes de 18 ans révolus.

>> NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée des beaux jours, les scooters et les motos vont ressortir...

La réglementation en vigueur limite le bruit causé par les échappements et nous serons très vigilants au respect de la tranquillité des habitants.

Le gardien de police, à l'aide d'un sonomètre, pourra relever les infractions sans contestations possibles et les sanctionner.

Par souci de prévention, une journée de contrôle des 2 roues sera organisée le :

Mercredi 25 avril 2012, parking mairie

Sur rendez-vous pris au secrétariat de mairie

Les propriétaires des véhicules contrôlés hors normes seront invités à se mettre en conformité dans les meilleurs délais. Il n'y aura pas d'autres séances de vérification au cours de l'année.

INFORMATION, CONTRÔLE, RÉPRESSION sont les étapes suivies pour lutter contre ces incivilités qui agacent les Exincourtois.

>> PERSONNEL COMMUNAL

APPRENTI

Depuis le 1^{er} septembre et pour une période de 2 années, la commune accueille Frank RAGUÉ, en tant qu'apprenti au service espaces verts. Agé de 19 ans, Frank suit une formation afin d'obtenir le baccalauréat professionnel « aménagements paysagers ».



Décès

Chantal MOINE, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles depuis 1981 est décédée le 5 janvier dernier à l'âge de 51 ans. Elle avait dû cesser son activité en 2010 pour cause de maladie. Elle laissera à chacun le souvenir d'un agent réservé qui assurait sa mission d'accompagnement des enfants avec beaucoup de sérieux, de douceur et de dévouement.



Informations générales

>> CHAMPAGNE LOISIRS

Les vacances d'hiver qui se sont déroulées du lundi 27/02/12 au vendredi 09/03/12 ont remporté un vif succès.

Le centre de loisirs (enfants de 3 à 11 ans) a affiché complet pendant cette période de vacances.

Plusieurs activités sur le thème de carnaval ont été proposées aux enfants.



Le loto du centre de loisirs



Les jeunes à la patinoire

Un grand loto a été organisé en partenariat avec les centres de loisirs de Sochaux et de Vieux-Charmont. Celui-ci a réuni une centaine d'enfants.

Une trentaine de jeunes ont participé aux différentes actions proposées par le local jeunes. Certains se connaissent déjà, d'autres découvrent la structure.

Rendez-vous aux prochaines vacances de printemps du lundi 23/04/12 au vendredi 04/05/12. Pensez à réserver !

>> CAFÉ DES AIDANTS

En salle des Croq'Raves (face au trésor Public)
7 avenue de la Mairie 25400 Audincourt

Vous accompagnez au quotidien un proche âgé ou malade, ne restez pas seul(e) face aux difficultés que vous rencontrez.

Une fois par mois, le Café des Aidants vous propose une conférence débat animée par une psychologue clinicienne.

Dans une ambiance conviviale, autour d'un café, vous pourrez exprimer vos questions et rencontrer des personnes qui vivent des situations proches de la vôtre.

Les prochains rendez-vous :

- 27 avril 2012 : où commence la maltraitance ?
- 25 mai 2012 : face à la maladie de l'autre, qu'apprenons-nous sur nous même ?
- 29 juin 2012 : lorsque vieillir fait peur.

De 14 h à 15 h 30

Entrée libre et gratuite - sans engagement

Renseignements/inscriptions Tel. : 03 81 31 81 31

Soli-cités - Madame Maillard

14 avenue Foch

25400 Audincourt

>> FRANCE ALZHEIMER FRANCHE-COMTÉ

Association de soutien aux familles de malades Alzheimer et maladies apparentées

Soutenir, aider, défendre, informer sont les missions de cette association.

Antennes et permanences

• **MONTBELIARD** : Espace associatif 1 rue du Château – Tél. / Fax : 03 81 91 43 34
Heures d'ouverture : mardi de 14 h à 16 h 30

• **BELFORT** à l'UDAF 3 rue de Lisbonne -
Tél. : 03 84 90 26 94
Heures d'ouverture : vendredi de 14 h à 16 h

E-mail : franche.comte.alzheimer@cegetel.net

Site web : <http://www.franchecomte-alzheimer.asso.fr/index.php>

>> BIBLIOTHÈQUE

• Jours et heures d'ouvertures :

MARDIS et MERCREDIS de 14 h à 18 h 30

• **Section Adulte** : 9525 livres (dont 5592 romans : terroir, policiers, historiques...). Nous disposons d'un fonds local et régional très intéressant (Plus de 400 ouvrages).

• **Section Jeunesse** : 7540 livres documentaires, albums, bandes-dessinées et romans. Pour les romans, nous avons une série : « 1^{ères} lectures » pour nos jeunes lecteurs qui entrent tout juste au pays des mots (texte simple, vocabulaire adapté...).

• Abonnement à plus d'une dizaine de revues :

Pour les adultes : GEO, QUE CHOISIR, HISTORIA, PRIMA, ART ET DECORATION, CUISINE ET VINS DE FRANCE, PSYCHOLOGIE, PAYS COMTOIS, CA M'INTERESSE.

En jeunesse : BAMBI, WAKOU (magazine sur la nature), J'APPRENDS A LIRE, LES BELLES HISTOIRES, J'AIME LIRE, OKAPI (ruevue pour les adolescents)...

>> INSCRIPTIONS RENTRÉE 2012

- **Maternelle** : enfants nés en 2009, 2008 et 2007

Les inscriptions se font auprès du directeur de l'école - site de la Voivre

Lundi 14 mai 2012 de 16 h 30 à 18 h 00

Mardi 15 mai 2012 de 08 h 30 à 11 h 30

- **Elémentaire** : inscriptions auprès du directeur de l'école Victor Hugo, uniquement sur rendez-vous.

>> URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Les extensions sur constructions existantes facilitées.

Un décret simplifie les formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes et les annexes.

Il porte de 20 à 40 m² la surface maximale des extensions de construction existantes situées dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU), soumises à la procédure de déclaration préalable.

Sont toujours soumis à permis de construire les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses d'un bâtiment ou la façade du bâtiment lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (article R.123-9 du code de l'urbanisme).

Au delà de 40 m² les extensions donnent lieu à un permis de construire.

Entre 20 et 40 m² sont également soumises à la procédure de permis de construire les extensions qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà des seuils fixés par le code de l'urbanisme pour le recours obligatoire à un architecte.

Ce texte entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

RÉFORME DE LA SURFACE DE PLANCHER

Les règles de surface des constructions : la surface hors œuvre brute (SHOB) et la surface hors œuvre nette (SHON) viennent d'être modifiées par l'ordonnance du 16 novembre 2011.

Désormais la surface de plancher « s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment » (article L.112-1 du code de l'urbanisme).

Le décret n° 2011-2054 du 29 décembre 2011 fixe les conditions dans lesquelles pourront être déduits entre autres :

- Les vides et les trémies liées aux escaliers et ascenseurs.
- Les surfaces de plancher aménagées pour le stationnement des véhicules.
- Les surfaces de plancher des combles non aménageables.
- Les surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

L'ordonnance entre en vigueur au 1^{er} mars 2012.

Vous pouvez vous procurer les nouveaux imprimés de déclaration préalable ou de permis de construire sur les sites :

www.service-public.fr

www.ville-exincourt.fr ou au secrétariat de mairie

>> DÉCLARATIONS DE REVENUS

Le CCAS met en place une permanence en mairie, des BÉNÉVOLES seront là pour vous aider à remplir vos feuilles d'impositions

- lundi 14 mai de 14 h à 16 h
- mardi 15 mai de 14 h à 16 h
- mercredi 16 mai de 14 h à 16 h

Les personnes intéressées devront se munir de leur feuille de l'an dernier et de tous les justificatifs nécessaires à la déclaration des revenus 2011.

POUR DECLARER VOS REVENUS, PENSEZ INTERNET !

La télédéclaration, c'est simple, souple, sécurisé et écologique.

Quelques « clics » suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire.

Alors dès la fin avril, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr et simplifiez-vous la vie !

Des conseils, des renseignements

>> VIGILANCE – SÉCURITÉ

La recrudescence des cambriolages des pavillons par effraction et le braquage des magasins nous imposent la plus grande vigilance.

En quittant votre domicile pensez à fermer les portes, les fenêtres et les volets, principalement ceux qui sont situés à l'arrière de votre habitation.

Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs de lignes téléphoniques, des policiers se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne le laissez pas entrer.

Si vous faites entrer une personne, accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. Essayez de solliciter la présence d'un voisin.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour toute démarche à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours (vérifiez que la date portée sur le document signé est bien celle du jour).

Si vous remarquez des personnes ou des véhicules suspects (relevé le numéro minéralogique), prévenez la police nationale (tél. : 17).

Si vous vous absentez plusieurs jours, prévenez vos voisins qui seront vigilants sur les allées et venues inquiétantes. Faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et prévoyez une ouverture des volets en journée.

La sécurité n'a pas de prix. La plus grande prudence est plus que jamais d'actualité et nous devons être solidaires de notre voisinage.

Ces précautions sont permanentes.



>> OPÉRATION « VILLE PROPRE »

Comme chaque année nous organisons l'opération « Ville Propre ». Celle-ci aura lieu le 20 avril avec la participation des enfants des écoles accompagnés des parents volontaires et des enseignants, le 21 avril à partir de 9 h 00 pour l'ensemble des bénévoles de la commune et des différentes associations.

Cette manifestation a pour but de sensibiliser les habitants au respect de notre environnement. Comme tous les ans nous allons récupérer toute sorte de détritus abandonnés par des sujets malveillants et nous penserons comme d'habitude que tout cela pourrait être évité avec un peu plus de civisme de la part de tous.

Néanmoins, nous espérons que vous viendrez nombreux et qu'ensemble nous participerons à la propreté de notre ville pour le bien être de tous.

Merci d'avance pour votre participation nombreuse.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte a lieu les lundis et jeudis

COLLECTE DES ENCOMBRANTS (ET AUTRES TYPES DE DÉCHETS)

Les encombrants sont collectés le 1^{er} mercredi du mois

- 2 mai • 6 juin
- 4 juillet • 1^{er} août

Attention !

Volume maxi par foyer, à chaque passage : 1 m³

La déchèterie mobile sera sur la commune de 15 h 00 à 18 h 00 (horaire d'été)

rue du Canal près du stand de tir

- mercredi 16 mai • mercredi 18 juillet

Ces dates sont extraites du CALENDRIER DES COLLECTES 2012 (ordures ménagères et autres types de déchets) édité et distribué par Pays de Montbéliard AGGLOMERATION.

Si vous avez égaré ce document, un exemplaire vous sera remis en mairie sur simple demande.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le service Collectes au 0 800 10 05 10 (N° vert Appel Gratuit depuis un poste fixe).



MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

Dimanche 29 avril

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

11 h 15 rassemblement place de la Mairie
cérémonie au monument aux morts

Lundi 18 juin

APPEL DU 18 JUIN

17 h 15 rassemblement place de la Mairie
cérémonie au monument aux morts

Mardi 8 mai

DÉFILÉ PATRIOTIQUE

9 h 30 levée des couleurs au carré militaire,
cimetière du Tête
9 h 50 rassemblement angle rues Mercklen
et du Chemin de Fer
10 h 10 départ du défilé
rues du Chemin de Fer, d'Alsace, du Général
Weygand, des Gravieres,
des Carrons, de la Croze, du Maroc, d'Echelotte
10 h 20 cérémonie au monument aux morts
10 h 45 défilé rue des Ecoles / rue de l'Usine
*Arrivée salle André Augé
où un vin d'honneur sera servi*

OPÉRATION « BRIOCHE »

en faveur de l'ADAPEI
Mercredi 18 avril

OPÉRATION « VILLE PROPRE »

Vendredi 20 avril pour les enfants
école Victor Hugo
Samedi 21 avril à 9 h toute la population
rassemblement Place de la Mairie

LOTO

Samedi 21 avril à 20 h salle André Augé
organisé par l'Étoile Sportive Exincourt (Football)

TOUR DE ROMANDIE CYCLISTE

Jeuudi 26 avril vers 13 h 30 RD 437

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 28 avril organisée par le Comité des Fêtes

SOIRÉE CONTES

Dimanche 29 avril 20 h en mairie salle 2

BROCANTE (UGE)

Dimanche 13 mai complexe sportif

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Vendredi 1^{er} juin 18 h complexe sportif

FÊTE DU BASKET

Les 2-3 juin
Avenir Sportif Exincourtois, salle André Augé

GALA EXIN'DANSE

Samedi 9 juin 20 h 30 salle André Augé

FÊTE UGE

Samedi 23 juin salle André Augé

SOIRÉE LA VOIVRE

Vendredi 29 juin salle André Augé

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Dimanche 8 juillet de 11 h 50 à 13 h 35 RD 437

FÊTE NATIONALE

13 juillet défilé (départ parking tennis)
et feu d'artifice au complexe sportif

FERMETURE DE LA MAIRIE

À 17 h : Lundi 30 avril, lundi 7 mai,
mercredi 16 mai, vendredi 13 juillet.
Vendredi 18 mai toute la journée

AVEC L'HARMONIE MUNICIPALE D'EXINCOURT

5 mai Concert de printemps
salle André Augé à 20 h 30
20 juillet Eurocuvivre, salle André Augé
Concerts de quartiers à 20 h 30
Mardi 19 juin Espace Culturel Louis Souvet
Mardi 26 juin Place du Souvenir au Centre
Mardi 03 juillet École Victor Hugo à la Voivre
Mardi 10 juillet Place du Souvenir à Taillecourt